

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 12 mars 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Christian Caron, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Deny Lépine, maire et Mme Julie Quintin, conseillère, étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2018-03-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2018-03-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-03-03

Grand Défi Pierre Lavoie – Municipalités de Rivière à Pierre et de Saint-Léonard

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50 \$ aux Municipalités de Rivière à Pierre et de Saint-Léonard dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie 2018.

2018-03-04

Relais pour la vie de Portneuf 2018 – Société canadienne du cancer

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ dans le cadre du Relais pour la vie de Portneuf 2018.

Avis de motion du règlement numéro RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

Avis de motion est donné, par la conseillère Mme Émilie Garneau, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage sera adopté.

2018-03-05

Adoption du projet de règlement numéro RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro RMU-2016-01 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage soit adopté.

2018-03-06

Plans et devis pour un développement résidentiel – Mandat à Cegertec

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Cegertec le mandat de conception des plans et devis pour le projet de développement résidentiel sur le lot 4 615 704, le tout, tel que décrit dans leur offre de service au montant de 21 730 \$ + taxes.

2018-03-07

Balayages des rues 2018-2019 – Mandat aux entreprises Trema.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde aux entreprises Trema le contrat de balayage des rues pour les années 2018 et 2019, au montant de 5 916 \$ + taxes.

2018-03-08

Adoption du rapport annuel 2017 du Service de sécurité incendie de Saint-Alban.

Considérant que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2018;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 8 (2017), et

qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

2018-03-09 **Formation des nouveaux pompiers – Inscription au programme Pompier 1**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban défraie les coûts de formation pour 2 candidats au programme de formation Pompier 1 à l'école de formation de la ville de Portneuf

Que les frais de déplacement des candidats soient aussi remboursés.

2018-03-10 **Achat d'une sirène et de lumières pour le nouveau camion du Service de sécurité incendie.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et résolu à la majorité des membres présents

Mme Carmen Marquis enregistre sa dissidence.

Que soit installés des lumières et une sirène sur le nouveau camion du SSI, le tout, tel que soumissionné par Centre de mécanique AGH Inc. au prix de 2698.83 \$ + taxes + installations.

2018-03-11 **Addenda à l'entente intervenue entre la CGPNRP et la Municipalité.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accepte de faire un addenda à l'article 9 de l'entente intervenue le 2 novembre 2017 entre la CGPNRP et la Municipalité, le tout afin de permettre qu'un des sous-traitant de la CGPNRP, Les excursions de l'Ouest, souscrive une assurance responsabilité civile de 1 M\$ au lieu du 5M\$ demandé.

2018-03-12 **Demande d'aide financière – Fond Agri-Esprit Canada**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban dépose une demande d'aide financière de 25 000 \$ au Fond agri-Esprit Canada pour l'implantation d'un parc pour le futur développement résidentiel au sud de la rue Matte;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout documents nécessaires ou utiles à cette fin.

2018-03-13 **Autorisation de signature – Contrat de travail de la coordonnatrice des loisirs**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que M. Deny Lépine, maire, soit autorisé à signer le contrat de travail de la coordonnatrice des loisirs qui reprendra ses fonctions le 26 mars 2018.

2018-03-14

Participation à l'entente de service de Transport adapté de Portneuf pour 2018

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

Attendu que cette entente de services est échue depuis le 31 décembre 2017 et que le conseil de Saint-Alban juge à propos de renouveler l'entente;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC, reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire, et lui confie la signature pour et au nom de la Municipalité de ladite entente;

Que la Municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2018;

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2018 au montant de 2 552 \$.

2018-03-15

Projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'eau provenant de leur puits individuel – Partenariat avec la CAPSA

Considérant que l'organisme de bassin versant CAPSA a proposé à la Municipalité un partenariat pour un projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'eau provenant de leurs puits individuels.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appui l'organisme de bassin versant CAPSA pour le projet de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'eau provenant de leur puits individuel;

Que la Municipalité s'engage à publier le projet dans le journal local de la Municipalité et à faire un envoi postal aux citoyens pour les informer du projet et du forfait offert;

Que la Municipalité consente à ce que ses employés accompagnent la CAPSA dans le projet, pour une durée d'environ 40 heures. Cette contribution qui est estimée à 1 500 \$.

2018-03-16

Vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Considérant l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017 et antérieures;

Considérant que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Vincent Lévesque Dostie, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Que le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire, en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 12 mars 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 19 392.49 \$ Toujours en date du 12 mars 2018, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-03-17

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
SOC. D'ASSURANCE AUTOMOBILE QC	7246	3 792.18 \$
MINISTRE DU REVENU DU QC	7247	34.76 \$
CARREFOUR FM PORTNEUF	7248	250.00 \$
MIREPI	7249	50.00 \$
CENTRE FEMMES DE PORTNEUF	7250	50.00 \$
CJSR-LA TVC PORTNEUVOISE	7251	762.00 \$
GENEST, MICHAEL	7252	800.00 \$
PETITE CAISSE	7253	113.67 \$
DION, ANICK	7254	41.13 \$
AGI LTEE	7255	43.69 \$
BALANCEMENT DYNAMIQUE L.T.	7256	575.45 \$
ALAIN&REAL BELANGER	7257	776.07 \$
CENTRE DES SERVICES PARTAGES	7258	23.42 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	7259	14.64 \$
CHALIFOUR, SEBASTIEN	7260	69.96 \$
CHAMPAGNE & MATTE	7261	1 207.24 \$
CONEX	7262	1 194.16 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	7263	118.33 \$

DERY TÉLÉCOM	7264	43.68 \$
ECOLE NATIONALE DES POMPIERS	7265	69.44 \$
FALARDEAU, PASCAL	7266	249.08 \$
FQM	7267	36.02 \$
GARAGE MARTIN FAUCHER	7268	74.73 \$
G.G. REFRIGERATION	7269	865.07 \$
ICO TECHNOLOGIE	7270	488.21 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7271	78.18 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7272	480.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7273	251.23 \$
LEPINE, DENY	7274	77.70 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7275	221.49 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7276	54.59 \$
NETTOYEUR MARC GARIEPY	7277	9.20 \$
PERRON, MARIO	7278	135.51 \$
PROMUTUEL PORTNEUF- CHAMPLAIN	7279	360.79 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	7280	1 767.15 \$
ADT CANADA	7281	71.40 \$
SERVICES MATREC INC.	7282	684.10 \$
VILLE DE DONNACONA	7283	785.19 \$
9362-9178 QUEBEC INC.	7284	24 538.53 \$
MATERIAUX AUDET	7285	453.19 \$
ADT CANADA INC.	7286	71.27 \$
	DAS, Fédéral	4 314.26 \$
	DAS, Prov.	10 252.85 \$
	TéluS	1 545.61 \$
	Hydro Québec	12 684.99 \$
	Visa	359.52 \$
	Eko	960.83 \$
	SALAIRE	15 734.20 \$
	TOTAL:	87 634.71 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-03-18

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire suppléant lève la séance à 20h45

Christian Caron
Maire suppléant

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

Deny Lépine
Maire

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »